



N° 389 - JUILLET 2018  
PRIX : 2€

## NUMÉRO SPÉCIAL STAGIAIRES

### Bonne rentrée à toutes et à tous, bienvenue dans le métier !

Bienvenue et félicitation pour votre réussite ! Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre profession et de pouvoir contribuer à ce que cette année se déroule au mieux pour chacun d'entre vous. Vous avez sans doute une foule de questions, nous sommes là pour y répondre, maintenant et tout au long de l'année !

La rentrée 2018 est marquée par la mise en application des nouvelles maquettes du master MEEF. Le SNES-FSU veillera, au sein des instances de l'ESPE et sur le terrain, à ce que ce nouveau cadre n'induisse pas de difficultés supplémentaires aux stagiaires. Mais notre légitimité à intervenir en votre nom, à l'ESPE, dans les établissements ou face à l'administration, nous la tenons de vous. Les élections internes de l'ESPE ainsi que les élections professionnelles qui auront lieu cette année sont essentielles pour que nous restions le syndicat majoritaire de la profession et de ce fait l'interlocuteur incontournable de l'administration, notamment au moment des opérations de mutations.

Cette année encore, les formations proposées par l'ESPE ne seront pas suffisamment adaptées aux besoins de tous les stagiaires, faute de moyens notamment. Cependant, les revendications que le SNES-FSU porte année après année ont permis de réelles améliorations : tous les lauréats n'ayant aucune expérience antérieure de l'enseignement et, depuis deux ans, les ex professeurs des écoles, bénéficient d'une formation en alternance.

La formation en alternance des stagiaires à mi-temps se partagera entre l'établissement de stage et l'ESPE, où vous validerez pour certains votre master 2 et suivrez, pour d'autres, le DESU lui aussi sous conditions d'examens.

Les stagiaires à plein temps auront une formation spécifique d'une dizaine de journées réparties sur l'année. Nous avons insisté pour qu'elle prenne en compte votre expérience d'enseignement et vous permette ainsi d'enrichir votre réflexion pédagogique.

L'année qui vous attend sera riche en découvertes, vous apportera des satisfactions, mais aussi des doutes et de la fatigue car la somme de travail sera très lourde. Le SNES-FSU s'est engagé tout au long de l'année précédente, aux côtés des stagiaires, pour dénoncer la surcharge de travail liée au contenu du Master MEEF et sera particulièrement attentif aux modalités d'évaluation des UE de ce nouveau master MEEF.

Sur le terrain, dans les collèges et les lycées, les militants et les syndiqués du SNES-FSU, vos collègues, sont disponibles pour vous apporter aide et conseils : n'hésitez pas à les solliciter. Le SNES-FSU est votre syndicat, car c'est le syndicat majoritaire de la profession.

Il est donc le lieu idéal pour échanger et débattre de nos métiers, et de l'école.

Bienvenue dans le métier, bienvenue au SNES-FSU !

*Catherine Fuchs, responsable académique de la formation des maîtres  
Laurent Tramoni, secrétaire académique*



## NOUS CONTACTER

OBTENIR DES INFORMATIONS, TROUVER DE L'AIDE

Le SNES et ses militants tiendront des permanences sur les sites de formation, à l'ESPE d'Aix et de la Canebière tous les mardis entre 12h et 14h.

Ils seront également à votre écoute à la permanence du SNES tous les mercredis après-midi, de 13h30 à 17h30 et tous les jours via la boîte mail spécifique stagiaires du SNES : [stagiaires@aix.snes.edu](mailto:stagiaires@aix.snes.edu)

S'adresser au SNES c'est s'adresser à des collègues qui ne sont là ni pour vous évaluer ni pour vous juger. C'est pouvoir parler à des pairs de la profession qui partagent ou ont partagé vos difficultés, qui connaissent les enjeux liés à l'année de stage et pourront vous aider, vous guider ou vous soutenir durant votre année de formation, que ce soit dans le cadre de l'ESPE ou de votre stage en établissement.

N'hésitez pas à faire appel à nous si vous vous trouvez confrontés à une situation délicate ou conflictuelle, que ce soit vis-à-vis de votre tuteur, de votre chef d'établissement ou de votre formateur. Le SNES et ses représentants sont là pour jouer les intermédiaires entre vos évaluateurs et vous : n'attendez pas que la situation soit devenue trop difficile pour faire appel à nous !

Par ailleurs, en cas de difficultés liées à des problèmes de santé, n'hésitez pas à contacter rapidement les responsables du secteur santé à la permanence du SNES tous les mardis après-midi. Dans le cadre des mutations notamment, certaines procédures doivent être menées le plus tôt possible.

## VOS INTERLOCUTEURS



**Catherine Fuchs**

Responsable académique stagiaires et formation  
Professeur  
de lettres classiques  
Clg Vallon des Pins  
à Marseille 15<sup>ème</sup>



**Mélody Martin**

Professeur  
de lettres classiques  
Clg Mallarmé  
à Marseille 13<sup>ème</sup>



**Ramadan Aboudou**

CPE  
Clg Darius Milhaud  
à Marseille 12<sup>ème</sup>

### Sommaire

Page 2 : Le SNES Aix-Marseille  
Page 3 : L'actualité de la rentrée  
Page 4 : Le calendrier  
Page 5 : L'affectation, la prérentrée  
Pages 6-9 : La formation  
Page 10 : Le tutorat  
Page 11 : L'établissement  
Page 12 : Le classement  
Page 17 : Le SNES et la FSU  
Pages 18-19 : Les mutations  
Pages 20-21 : La carrière  
Pages 22-23 : L'évaluation et la titularisation



## RÉFORME DU BAC ET RÉFORME DU LYCÉE

### LE DOSSIER CRUCIAL EN 2018-2019

Si la préparation du concours vous a laissé souffler quelques minutes, vous avez sans doute suivi les annonces de réforme du baccalauréat et du lycée qui ont accompagné la réforme de l'accès à l'université (Parcoursup). Ces deux réformes vont modifier radicalement la vie des lycéens et des enseignants à la rentrée 2019. Dès janvier 2019, les établissements vont devoir préparer cette rentrée et ils seront le théâtre de vifs débats que nous vous invitons à suivre de près.

Plus des deux tiers des disciplines seront passées en contrôle continu, évaluées dans l'établissement, par des professeurs de l'établissement. Les lycées devront organiser trois fois durant le cycle terminal des "partiels", sortes de bacs blancs dont vous découvrirez cette année à quel point ils sont lourds à mettre en oeuvre et désorganisent le lycée.

Les séries devraient disparaître, les élèves devant choisir en décembre de Seconde les trois matières de spécialités de Première qui deviendront deux en Terminale, et seront déterminantes pour leur possibilité d'accéder à la formation du supérieur de leur choix après le bac. La nouvelle organisation du lycée permettra de supprimer des milliers de postes d'enseignants et d'augmenter le nombre d'élèves et de classes pris en charge par chacun de nous.

Le SNES travaille depuis novembre 2017 à informer et mobiliser la profession contre ces réformes qui dégraderaient les conditions d'étude des élèves, affaibliraient le baccalauréat et accroîtraient les inégalités tout en augmentant massivement la charge de travail des enseignants. Pour autant il ne considère pas que le statu quo soit souhaitable et porte des propositions alternatives pour un lycée et un baccalauréat rénovés et ambitieux pour la jeunesse.

## DÉCEMBRE 2018 : ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

### POUR QUOI FAIRE ?

Les élections professionnelles sont un moment fondamental de la vie démocratique de la profession. Les stagiaires peuvent voter pour les Comités Techniques Académique et National. Il s'agit pour vous de participer à l'élection des représentants des personnels qui siègeront face à l'administration pour examiner, contrôler et parfois contester toutes les décisions liées à la mise en oeuvre d'une politique éducative : suppressions et créations de poste en établissement, ouverture et fermeture de formation, répartition des moyens, formation continue des enseignants...

Ces élections déterminent la représentativité des organisations syndicales. Le SNES, avec sa fédération la FSU, est historiquement le syndicat majoritaire, dans lequel se reconnaît plus de la moitié de la profession. Nous sommes respectueux du pluralisme, mais nous pensons aussi que face à l'employeur, il faut savoir s'unir, c'est pourquoi nous appelons la profession à renforcer le syndicat majoritaire au lieu d'éparpiller ses voix et ses forces.

Les positions prises par le SNES-FSU dans les différents dossiers sont le fruit des débats menés sur le lieu de travail, dans les heures d'information syndicale et dans les instances qui s'en font l'écho. Elles sont publiques, débattues et décidées démocratiquement par les adhérents. Les militants du SNES-FSU sont tous en poste dans un établissement, ils sont de plain-pied dans la réalité de nos métiers et des débats qui les traversent.

Le SNES et la FSU sont attachés à l'indépendance syndicale, ils ne sont liés à aucun parti politique. Ils organisent et défendent la profession, et leurs combats sont sous-tendus par l'ambition de construire une société plus juste et plus démocratique.

**Stagiaires en 2018, votez FSU !**

## OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SERVICE

### QUE DIT LE DÉCRET ?

Depuis la rentrée 2015 s'applique un décret relatif aux obligations réglementaires de service des enseignants du second degré (ORS). Ce décret réaffirme des éléments importants de l'identité professionnelle des enseignants, en maintenant l'enseignement comme mission centrale du professeur, définie dans le cadre de maxima hebdomadaires dans une discipline. Il consacre également deux nouvelles missions : les « missions liées » et les « missions particulières ».

Les "missions liées" correspondent à tout ce qui est nécessaire à l'enseignement et à l'évaluation des élèves (préparation des cours, corrections, suivi des élèves...). C'est en raison de ce travail invisible que l'organisation du travail d'un professeur est dérogatoire à la règle des 1607 h/an : les missions liées ne sauraient donner lieu à comptabilisation.

Les missions complémentaires correspondent à des responsabilités particulières (coordinateur de disciplines, référent numérique...) reposant sur le volontariat et faisant l'objet d'une indemnité (IMP) ou d'une décharge.

Ce décret du 23 août 2014 donne plus de clarté et d'équité dans la gestion des situations face à une évolution des conditions d'enseignement génératrice de disparités importantes dans les établissements. Le SNES-FSU a agi pour que des mesures soient prises en ce sens (système de pondération pour les professeurs enseignant en cycle terminal et en REP+, prise en compte de la situation des TZR et des enseignants en complément de service...), mais le décret est encore loin de répondre aux attentes de la profession.

Nous le constatons tous dans les établissements, sans le combat syndical, sans l'intervention collective, que de tentatives de peser sur le métier et notre liberté pédagogique, d'encadrer les enseignants, d'alourdir la charge de travail !

Le SNES-FSU est à vos côtés pour défendre l'ensemble des personnels, et pour poursuivre l'action revendicative afin de réduire la charge et le temps de travail, d'améliorer les conditions de travail et de revaloriser nos rémunérations et nos carrières.





## LES GRANDS MOMENTS DE VOTRE ANNÉE DE STAGE

À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE ANNÉE ET DE VOTRE CARRIÈRE, LES ÉLUS SNES-FSU VOUS CONSEILLENT ET VOUS DÉFENDENT.

### AOÛT

Quatre jours de pré-rentrée les 24, 27, 28 et 29 août. Le vendredi 24 août vous serez invités à l'Université de Droit et à l'ESPE sur la Canebière à Marseille pour effectuer votre rentrée administrative dans le cadre d'une journée d'accueil. La liste des pièces à fournir se trouve sur le site du Rectorat. Vous serez également accueillis par le Recteur d'Académie à Marseille.

*Voir p.5*

### SEPTEMBRE

Vérifiez que vous êtes payés. Le versement doit être effectué sur votre compte vers le 29. Acquitez votre première cotisation syndicale auprès du SNES. Payable en plusieurs fois, elle représente environ 0,7% du salaire annuel. 66% du montant de cette cotisation sont remboursés par l'État sous forme de réduction ou de crédit d'impôt.

Attention, il faut avoir transmis son dossier de classement au Rectorat dans la première quinzaine du mois.

*Voir p.12*

### OCTOBRE

Dans l'établissement, participez aux élections de vos représentants au Conseil d'Administration. Nous vous invitons à être candidat sur les listes SNES pour découvrir le fonctionnement d'un établissement scolaire.

À l'ESPE, présentez-vous sur nos listes afin de représenter les stagiaires dans les instances décisionnaires et votez pour les syndicats de la FSU (dont le SNES est le syndicat du 2nd degré).

*Voir p.8-9*

### NOVEMBRE - DÉCEMBRE

Saisissez vos vœux d'affectation pour le mouvement inter-académique. Le SNES met à votre disposition sa permanence, ses réunions d'information, son site internet et son forum sur les mutations, ainsi qu'une fiche de suivi de votre dossier de mutations. Renvoyez la fiche syndicale afin que nous puissions vous aider dans vos choix et rectifier les éventuelles erreurs (de barème par exemple) lors des différentes étapes des mutations.

*Voir p.18-19*

Élections professionnelles.

### JANVIER - FÉVRIER

Réunion du jury d'EQP (examen de qualification professionnelle) pouvant prononcer la titularisation des stagiaires en prolongation.

*Voir p.22-23*

### MARS - AVRIL

À l'issue des commissions paritaires d'affectation, pour la phase inter-académique, vous connaîtrez votre nouvelle académie. Les élus du SNES vérifient que votre dossier est correctement traité par l'administration et ils proposent toutes les améliorations possibles. Formulez des vœux pour la phase intra (affectation dans l'académie sur un poste fixe ou une zone de remplacement). Cette phase est rendue plus complexe par le fait que les règles sont différentes d'une académie à l'autre. Contactez le SNES afin d'obtenir des informations et des conseils. Renvoyez la fiche syndicale de suivi à la section académique du SNES de votre académie d'affectation.

*Voir p.18-19*

### MAI - JUIN

À l'attente de l'avis de titularisation par le jury académique vient s'ajouter celle de l'affectation. Les enseignants élus du SNES sont à nouveau en train de suivre votre dossier et cherchent à améliorer le projet de l'administration. Ils vous informeront le plus rapidement possible de votre affectation définitive.

*Voir p.19, 22 et 23*

Si vous avez des difficultés du fait d'un changement d'académie ou d'une affectation trop éloignée de votre domicile et/ou des centres de formation, sachez qu'il existe des dispositifs d'aide au sein de l'académie.

Contactez le SNES-FSU pour être conseillé et accompagné dans vos démarches.



## VOTRE AFFECTATION

**VOUS AVEZ ÉTÉ AFFECTÉS DANS L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE, BIENVENUE !**

L'affectation nationale des stagiaires est une opération d'une grande complexité principalement du fait de la décision ministérielle de maintenir une partie des stagiaires dans leur académie de concours, les autres participant obligatoirement au mouvement d'affectation de façon à combler les académies déficitaires.

Cette décision engendre un mouvement d'affectation souvent difficile à comprendre et à vivre pour les nouveaux lauréats : certains souhaitent muter et se voient contraints de demeurer dans leur académie de concours, d'autres souhaitent demeurer dans leur académie et sont mutés à l'autre bout de la France, et ce malgré des situations familiales ou médicales difficiles.

Dans l'Académie, un groupe de travail paritaire, réunissant à part égale des représentants des personnels et des représentants de l'administration, s'est tenu le 13 juillet pour procéder à l'affectation des stagiaires sur les supports qui leur avaient été réservés.

Au sein de ce groupe de travail, le SNES-FSU dispose de la majorité absolue, ce qui lui a légitimement permis d'intervenir en amont pour que ces supports soient situés le plus près possible des centres de formation et dans des établissements en dehors des REP et REP+ (Réseau d'Éducation Prioritaire).

Il s'est également assuré du respect des règles du barème, calculé de la même façon par le Ministère pour tous les stagiaires, de l'absence de passe-droits et de l'amélioration du projet d'affectation en tenant compte des situations personnelles et des cas particuliers.

## LES JOURNÉES DE PRÉRENTRÉE

### INDISPENSABLES ?

Ces journées concernent l'ensemble des stagiaires, quelle que soit votre situation particulière. Elles auront lieu les 24, 27, 28 et 29 août 2018.

Vous y êtes « invités » car votre statut de fonctionnaire-stagiaire ne commence officiellement que le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Ceci implique que vous ne serez pas remboursés de vos frais de déplacements et/ou d'hébergement.

Il est cependant très important d'y assister car il s'agit de journées de formation destinées à préparer votre prise de fonction en établissement.

En outre, ce sera votre rentrée administrative avec le dépôt de votre dossier administratif (à télécharger sur le site de l'académie d'Aix-Marseille et à compléter).

Au cours de ces journées, des séances de formations disciplinaires ou transdisciplinaires sont prévues :

- à la faculté Saint Charles : 3, place Victor Hugo à Marseille (métro/gare Saint Charles)
- à la faculté de Droit : 110-114 La Canebière à Marseille (métro Noailles ou Réformés-Canebière)
- à l'ESPE Canebière : 63, La Canebière à Marseille (métro Noailles).

Vous pourrez également rencontrer vos inspecteurs, vos futurs formateurs de l'ESPE et peut-être vos tuteurs.

Enfin, le 30 août, veille de la prérentrée officielle, vous aurez la possibilité de visiter vos établissements d'exercice et de vous présenter.



## LA SÉCU, OBLIGATOIRE

Dans le cadre d'une délégation de service public, la MGEN gère la sécurité sociale de tous les fonctionnaires de l'Éducation Nationale.

En tant que fonctionnaire stagiaire, vous devrez donc être affilié, dès la rentrée, au régime de Sécurité Sociale des fonctionnaires (Régime 230) dans la section MGEN de votre département d'affectation. La MGEN vous versera toutes vos prestations liées au régime obligatoire d'assurance maladie (médecin, pharmacie, hospitalisation...).

Cette affiliation n'est pas automatique, la constitution d'un dossier est nécessaire pour que vos droits Sécu puissent être ouverts.

Afin de faciliter cette démarche, des conseillers MGEN seront présents lors des journées de rentrée\*. Vous pouvez aussi la réaliser dès à présent en prenant contact avec un conseiller MGEN au 36 76 ou en vous rendant directement à la section départementale de votre département d'affectation\*.

Même si vous êtes déjà affilié à la MGEN (régime 101 ou 100 au titre d'un précédent contrat en tant que contractuel ou AED par exemple) vous devrez mettre à jour votre situation afin de bénéficier des particularités du régime des fonctionnaires.

La souscription à une complémentaire santé vous permettra de bénéficier d'un guichet unique mais reste de l'ordre du choix individuel. Notez quand même que la MGEN est le seul organisme de protection sociale complémentaire à être référencé par le Ministère de l'Éducation Nationale et propose, en plus de la couverture santé, des solutions de prévoyance combinées comme le complément de salaire en cas d'arrêt maladie prolongé.

\* Infos et adresses sur :

<http://smarturl.it/sectionsmgen>



## QUELLE FORMATION ? POUR QUI ?

À la rentrée 2018, seront affectés à temps complet les lauréats :

- qui sont déjà titulaires d'un titre ou d'un diplôme les qualifiant pour assurer des fonctions d'éducation
- qui, avant la réussite au concours, étaient titulaires dans un corps d'enseignement de même niveau (sauf les ex professeurs des écoles qui sont eux affectés à mi-temps) ;
- comptabilisant au moins un an et demi d'exercice équivalent temps plein comme contractuel au cours des trois dernières années dans la discipline de recrutement.

Tous les autres lauréats auront un service à mi-temps dans leur établissement et suivront une formation à l'ESPE selon les modalités suivantes :

|  | Stagiaires M1  | Stagiaires ayant déjà un M2 (ou dispensés*)   | Stagiaires M2 MEEF et stagiaires EN prolongation de stage (ou en renouvellement) |
|--|--|---|--|
| <b>Inscription à l'ESPE</b>            | Inscription obligatoire au master 2 MEEF : les frais d'inscription sont pris en charge par l'employeur, le rectorat.   |   | Inscription obligatoire au DESU : les frais sont pris en charge par l'employeur. |
| <b>Validation du master 2</b>          | Obligatoire : Validation des UE au 1 <sup>er</sup> et au 2 <sup>nd</sup> semestre.   | Contrôle continu de certaines UE : l'ESPE s'appuiera sur les résultats obtenus pour émettre un avis de titularisation | Suivi des UE obligatoire   |
|  | Réalisation obligatoire d'un mémoire professionnel à plusieurs, au 2 <sup>nd</sup> semestre  |   |  |
| <b>Journées « réservées » à l'ESPE</b> | Mardi toute la journée, mercredi après-midi, vendredi toute la journée et samedi matin. Ces journées sont « réservées » dans votre emploi du temps mais les cours s'y dérouleront selon le rythme et les horaires fixés dans la maquette du master 2 MEEF. |   |  |
| <b>Journées en établissement</b>       | Lundi toute la journée, mercredi matin et jeudi toute la journée. Les chefs d'établissement ont reçu des consignes du rectorat pour aménager les emplois du temps sur ces créneaux horaires.   |   |  |

\*3eme concours, parents de 3 enfants, sportifs de haut niveau

## UNE FORMATION ADAPTÉE

### UN VRAI CASSE-TÊTE !

Si le SNES-FSU se félicite de l'existence d'une formation pour les lauréats-stagiaires des concours, nous ne nous satisfaisons pas des conditions actuelles de sa mise en œuvre. En effet, la formation est pensée comme si tous les lauréats du concours étaient issus du M1, ce qui est loin d'être le cas pour une grande majorité d'entre eux !

La mise en application des nouvelles maquettes de Master à la rentrée risque encore de compliquer la tâche de la commission académique, chargée depuis 2014 d'adapter les parcours aux différents profils. Un allègement du nombre d'UE pour les stagiaires détenteurs d'un diplôme (sans réelle prise en compte de leur parcours) et un DESU pour ceux qui sont déjà titulaires du master MEEF sont loin d'être suffisants ! Trop de stagiaires se retrouvent encore face à des formateurs ignorant leurs parcours et leurs besoins spécifiques.

En réaction aux critiques très fortes sur les contenus des formations, le SNES-FSU est intervenu à plusieurs reprises auprès de la direction de l'ESPE ainsi que du Recteur pour porter ses revendications : passerelles entre UE du M1 et UE du M2, groupes de stagiaires en fonction des profils et des besoins de formation exprimés et validation du M2 MEEF sur la base de l'assiduité pour les étudiants déjà titulaires d'un Master. Par ailleurs, le SNES-FSU leur a adressé une lettre ouverte pour dénoncer les conditions difficiles de l'année de stage (voir sur notre site <http://aix.snes.edu/lettre-ouverte-espe.html>).

Enfin, le SNES-FSU a pesé au sein des instances de l'ESPE afin qu'une enquête soit menée dans le but de mieux cibler les attendus des stagiaires concernant les UE de formation transversale pour 2018. C'est en effet l'aspect de la formation qui suscite le plus de critiques.



## LA FORMATION DES STAGIAIRES À TEMPS PLEIN

Les stagiaires devant effectuer un temps plein dans leur établissement sont ceux :

- qui sont déjà titulaires d'un titre ou d'un diplôme les qualifiant pour assurer des fonctions d'éducation
- qui, avant la réussite au concours, étaient titulaires dans un corps d'enseignement de même niveau (sauf les ex professeurs des écoles qui sont eux affectés à mi-temps)
- comptabilisant au moins un an et demi d'exercice équivalent temps plein comme contractuel au cours des trois dernières années dans la discipline de recrutement.

Ils suivent 10 journées de formation : 3 à 4 journées consacrées aux compétences transversales et 6 à 7 journées à celles liées à l'enseignement de la discipline et à la prise en compte des spécificités du contexte d'enseignement. Ils sont évalués en par le biais de deux écrits réflexifs de quelques pages chacun (l'un portant sur un aspect disciplinaire, l'autre sur un aspect transversal de leur pratique pédagogique) et d'un portfolio réalisé à partir d'une séquence effectuée en classe.

Le contenu de la formation suscite un intérêt variable. Si certaines journées sont appréciées, d'autres, notamment celles où ils se trouvent avec des stagiaires à mi-temps de leur discipline, le sont bien moins.

Pour le SNES, cette formation est très insuffisante. Nous revendiquons une formation à mi-temps pour tous les stagiaires et nous considérons qu'à minima, les stagiaires devraient se voir offrir la possibilité de choisir entre ce modèle de formation et la formation à mi-temps. Auparavant stagiaires à plein temps, les ex professeurs des écoles sont depuis deux ans à mi-temps. C'est un premier pas.

En outre, tous les ans, le SNES-FSU recueille l'exaspération et l'incompréhension de stagiaires qui ont été contractuels. Souvent, alors aucun reproche ne leur avait été formulé du temps où ils étaient contractuels, ils se trouvent confrontés à de très nombreuses critiques lors de leur année de stage, ce qui provoque leur incompréhension et parfois leur colère.

Le SNES-FSU intervient auprès du rectorat à ce sujet depuis plusieurs années, afin qu'un dispositif de formation spécifique soit envisagé pour ces collègues. Nous revendiquons un choix de tuteurs expérimentés, à même d'avoir une relation professionnelle, dans le dialogue et la souplesse avec leurs stagiaires. Le tutorat prend en effet une place prépondérante pour les stagiaires à temps plein et il est donc primordial que les relations entre stagiaire et tuteur se passent au mieux. Nous réclamons également une formation qui ne soit pas infantilisante afin que ces collègues qui possèdent déjà une expérience d'enseignement puissent confronter sereinement leurs pratiques avec les éléments didactiques et théoriques de leur discipline.

## LES SITES DE FORMATION PAR DISCIPLINE

### MARSEILLE

- **Maths, SVT, Biotechnologie, ST2S :**

ESPE : 63 La Canebière

- **Physique-chimie :**

ESPE : 63 La Canebière - Fac Saint Charles : 3 place V. Hugo

### AVIGNON

- **Histoire-Géographie, Anglais, Espagnol, Lettres (modernes, classiques, FLE), Maths, Physique-chimie :**

ESPE : 136 avenue Tarascon - UAPV : 74 rue L. Pasteur

### AIX EN PROVENCE

- **Lettres (modernes, classiques, FLE), Philosophie, Allemand, Arabe, Chinois, Anglais, Italien, Espagnol, Histoire-Géographie :**

ESPE : 2 avenue J. Isaac

- **Arts plastiques, Education musicale, SES, Eco-gestion (toutes options), CPE, Documentation :**

ESPE : 2 avenue J. Isaac



**Nicolas Flahaut**

Stagiaire en SVT à plein temps en 2017-2018. Élu SNES-FSU à l'ESPE.

### 1. Comment as-tu appréhendé ton année de stagiaire à plein temps ?

L'organisation durant cette année de stage s'est révélée éprouvante. D'une part, nos heures d'enseignement nous demandent énormément de travail, d'autre part l'ESPE nous sollicite et nous demande un investissement important qui peut parfois sembler en décalage avec nos besoins en tant qu'enseignants débutants.

Il m'a été fort utile pour les différents niveaux dont j'avais la responsabilité de travailler en anticipation et de pouvoir construire des séquences se déroulant sur plusieurs semaines. Or cela nécessite du temps.

### 2. Quel bilan peux-tu tirer de ta formation ?

Une des difficultés de la formation est qu'elle arrive alors que l'on enseigne déjà...

La formation a été progressive et nous a accompagnés tout au long de l'année mais il est dommage que certains cours arrivent trop tard. Nous avons eu des enseignants de qualité et j'en tire un bilan positif. Toutefois la formation peut être très théorique et je me sens assez dépourvu d'outils pédagogiques qui me seraient utiles directement dans ma pratique professionnelle.

C'est à nous de créer nos outils or nous sommes déjà confrontés à de nombreuses tâches à réaliser.

### 3. Tu as également siégé au CSIT en tant qu'élu du SNES-FSU. Que peux-tu dire de cette expérience ?

Le CSIT s'attelle à mettre en place les conditions optimales pour que les équipes et les étudiants puissent travailler efficacement. Il est important de porter la voix étudiante au sein de ce conseil, d'autant qu'un important changement de site s'annonce.



## UNE FORMATION À AMÉLIORER

Le rattachement de l'ESPE aux universités AMU et UAPV génère de nombreuses contraintes

### Surcharge de travail et évaluation permanente

Le carcan universitaire du master du point de vue du nombre d'UE et des modalités d'évaluation ne tient absolument pas compte de la dimension professionnelle. Dans de trop nombreux cas, la charge de travail, sans lien avec ce qui est réalisé dans les établissements par les stagiaires, est trop lourde : travaux à rendre, commentaires à déposer sur la plateforme numérique, devoirs sur table type universitaire...

Évalués à l'écrit, à l'oral et dans le cadre de leur stage, les stagiaires vivent très mal la pression de cette année de formation, d'autant que certains formateurs utilisent ces évaluations en faisant du chantage à la titularisation. L'année dernière, l'introduction de la note seuil de 10/20 au mémoire a rendu impossible la compensation entre UE au 2ème semestre. À la rentrée, la mise en place de l'évaluation par compétences du Master ne laisse plus aucune place à la compensation, ce qui accentuera encore la crainte de ne pas valider son année.

Le SNES-FSU revendique une évaluation sur la base de la présence à la formation pour tous les stagiaires déjà détenteurs d'un master 2 ou qui en sont dispensés. Il revendique également que les stagiaires qui ont à valider le master MEEF soient évalués sur les bases de ce qu'ils produisent dans le cadre de leur stage.

### Calendrier scolaire

Les stagiaires se retrouvent sous la double contrainte d'un calendrier universitaire et scolaire qui amène certains parcours à proposer quelques cours ou conférences durant les vacances scolaires. Même si la situation s'est nettement améliorée, le SNES-FSU porte dans toutes les instances de l'ESPE la revendication d'un calendrier scolaire pour tous les stagiaires, quel que soit leur parcours.

### Améliorer les conditions de travail en début de carrière

Le SNES-FSU vous représente aussi dans les Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail dont le rôle est d'observer l'activité pour identifier les risques professionnels, les évaluer et faire des propositions d'amélioration.

Le CHSCT académique s'est fixé pour objectif d'analyser les difficultés rencontrées en début de carrière, mais aussi les ressources permettant d'aborder le métier dans les meilleures conditions possibles.

Il a procédé en 2018 à une enquête par auto-questionnaire envoyé à tous les stagiaires de l'académie et à une série d'entretiens avec des volontaires.

Les élus SNES-FSU ont pu ainsi faire une série de propositions concernant aussi bien la formation universitaire à l'ESPE, que le soutien et l'accompagnement des enseignants stagiaires par le rectorat.

L'administration a validé certaines d'entre elles. Le travail se poursuivra l'an prochain avec l'analyse des conditions de travail des néo-titulaires.

Le SNES-FSU continuera à défendre vos attentes et vos besoins pour une entrée dans le métier facilitée.

### De nouvelles maquettes qui posent question

À la rentrée 2018, les maquettes du M1 et du M2 sont modifiées. Dans l'attente de leur mise en œuvre, le SNES-FSU s'inquiète de certaines orientations : préparation au concours amoindrie, renforcement du poids des UE transversales (où sont regroupés des étudiants-stagiaires du 1er et du 2nd degré ainsi que des CPE) dont les contenus et l'évaluation sont trop inégalitaires d'un groupe à l'autre.

### Des compétences numériques omniprésentes

Le numérique est présent à tous les niveaux de la formation et de l'évaluation. Cependant, les stagiaires sont souvent amenés à devoir utiliser des outils propres à l'ESPE. Le SNES-FSU milite pour que les usages numériques exigés des stagiaires dans le cadre de leur formation soient en lien avec leur pratique professionnelle actuelle et future.

### Organisation et coordination de la formation

C'est le plus grand problème rencontré par les stagiaires qui se plaignent tous de la façon dont se déroule leur année : cours annulés au dernier moment, modification des consignes et des modalités d'évaluation, calendrier sans cesse renouvelé, formateurs qui se contredisent ou ne fournissent pas les mêmes attendus ni les mêmes consignes... La diversité des intervenants rend la coordination des parcours extrêmement difficile.

Le SNES-FSU revendique un cadrage par la direction de l'ESPE d'un calendrier annuel et de l'évaluation des stagiaires. Il soutient également les formateurs dans leur demande d'une formation plus riche.





## CE QUE LE SNES-FSU REVENDIQUE

Actuellement, sur bien des aspects, les formations dispensées par l'ESPE ne donnent pas satisfaction. Cette situation doit s'améliorer !

Les Masters MEEF mis en place par les différents ESPE laissent beaucoup de place aux aménagements locaux en matière de volume horaire et de modalités d'évaluation. La surcharge de travail, conséquence d'un temps de service trop élevé et d'une évaluation souvent très lourde et parfois infantilisante, nuit à la fois à la qualité de la formation, qui devrait permettre de réels liens avec la recherche, et à l'entrée dans la carrière, qui devrait se faire plus sereinement.

Du fait de la faiblesse des moyens alloués, les visites-conseils sont trop rares (même dans le cadre d'une procédure de signalement de difficultés) pour être un élément sur lequel les stagiaires peuvent s'appuyer pour évoluer et progresser dans leurs pratiques pédagogiques.

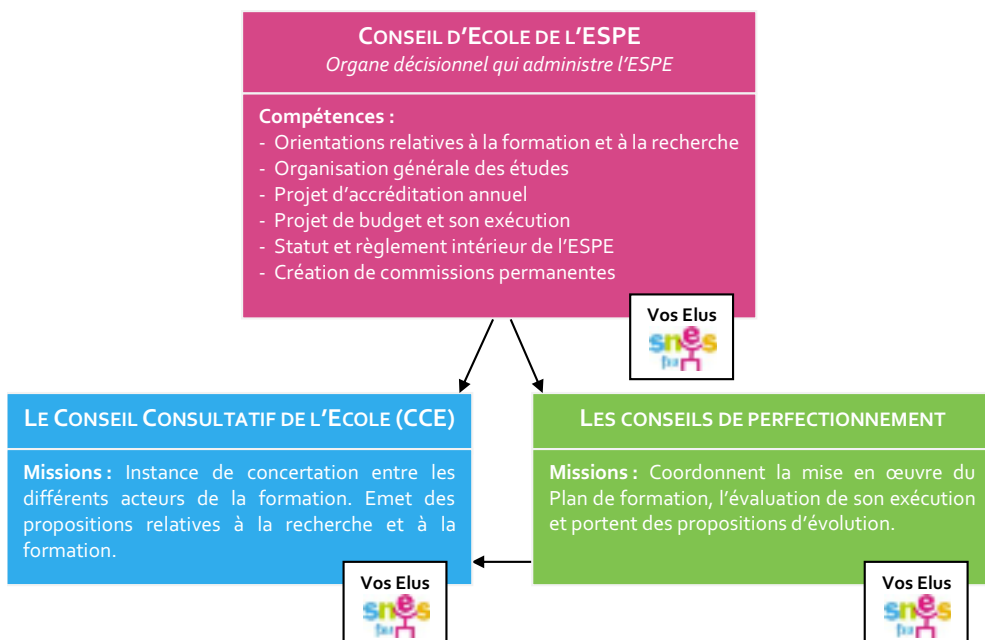
La qualité du système éducatif repose en grande partie sur ses enseignants. La formation et l'entrée dans le métier sont donc cruciales.

Dans ce contexte, le SNES réclame un cadrage clair et national des formations. L'harmonisation des volumes horaires et du nombre d'évaluations pour toutes les disciplines doit être une priorité. Une formation adaptée à la situation de chaque stagiaire et notamment une définition nette du contenu et du public concerné par le DESU, dont l'évaluation doit être basée sur le présentiel sont également urgentes. Il ne doit plus y avoir de nécessité de validation d'un nouveau diplôme pour les stagiaires déjà titulaires d'un master dans leur discipline.

Afin d'améliorer les conditions d'entrée dans le métier, nous réaffirmons notre souhait de voir mis en application nos mandats de 2018 reprenant ceux de Marseille :

- un tiers du temps en responsabilité devant élèves, le reste en formation durant l'année de stage
- un mi-temps devant élèves, en formation le reste du temps la première année suivant la titularisation
- un service avec une décharge de 3h la deuxième année.

Dans l'académie, nous insistons également sur l'importance du maintien des sites de formation départementaux afin de permettre une affectation des stagiaires au plus près de leur lieu de formation et d'un calendrier des formations correspondant au calendrier scolaire.



**Arik Benayoun**  
Stagiaire en Lettres modernes à mi-temps en 2017-2018

### 1. Quel bilan peux-tu faire de cette année de stage ?

L'année fut riche mais stressante (quantité de travail demandée par l'ESPE, pression liée à la titularisation, questionnements inhérents aux débuts dans le métier). Elle a aussi été très enrichissante, j'ai appris beaucoup au contact de mes élèves et de ma tutrice. Travailler et échanger avec des nouveaux collègues a été un vrai plaisir.

### 2. Quelles ont été les principales difficultés rencontrées dans ta formation ?

Elles proviennent de la formation à l'ESPE, très lourde. La préparation du mémoire est je pense à revoir et nombre d'exercices chronophages ne sont pas toujours intéressants pour nos pratiques. J'ai été très bien accueilli au sein de mon lycée : face à des difficultés, j'ai pu être accompagné.

### 3. Quelles ont été à tes yeux les périodes les plus difficiles et pourquoi ?

Le début d'année, car je ne voulais pas être dépassé par les événements et que les élèves prennent de mauvaises habitudes. La fin d'année aussi. Le mémoire a nécessité un travail important et a coïncidé avec mon inspection de titularisation. Mais ce sont surtout des moments isolés qui ont été difficiles (cours qui ne s'est pas bien passé, élèves trop agités) car ils induisaient une remise en question.

### 4. A quelles occasions as-tu fait appel au SNES ? As-tu été satisfait de l'aide qui t'a été apportée ?

Pour des informations sur l'agrégation puis pour les mutations. Je n'étais au courant pratiquement de rien. Mes interlocuteurs ont été très compétents et sympathiques. J'ai aussi contacté le SNES d'Amiens, ma future académie. Les informations reçues ont été absolument capitales et m'ont rassuré.

### 5. As-tu des remarques spécifiques à formuler sur ton année de stage ?

J'en tire un bilan très positif sur le plan professionnel et humain. Mais les relations avec les ESPE sont à repenser de l'avis de nombre de stagiaires. Être syndiqué m'a été très utile, le SNES a pu m'accompagner dans mes démarches et répondre à toutes mes questions.



## UNE CHARGE DE TRAVAIL BIEN MAL RÉCOMPENSÉE !

Avec la réforme de Darcos en 2009 qui supprimait la formation en alternance et imposait aux lauréats des concours une année de stage à temps plein, la fonction de tuteur était devenue essentielle et avait été revalorisée, le tuteur étant rémunéré 2300 € à l'année.

Lors de la restauration de la formation des enseignants et le retour à l'alternance entre stage et formation dans les ESPE, Vincent Peillon est revenu sur la rémunération des tuteurs, estimant d'une part que leur charge de travail serait amoindrie du fait de la restauration d'une formation théorique en dehors de l'établissement, et d'autre part qu'il fallait harmoniser la rémunération des tuteurs du second degré avec celle du premier degré. De ce fait, en 2012, la rémunération des tuteurs de stagiaires a été ramenée à 1250 € et n'a pas été revalorisée depuis.

Pour le SNES-FSU, la charge de tuteur n'est pas reconnue à la hauteur de l'investissement que suppose le suivi, l'observation et le temps de conseil et de discussion avec le stagiaire. La revalorisation, loin d'être une priorité pour le ministère, n'est pas à l'ordre du jour, mais nous continuons de la réclamer.

### Être tuteur, un enjeu majeur

Être tuteur et accompagner les stagiaires dans leur découverte du métier est un enjeu majeur pour le SNES-FSU. Il nous semble en effet fondamental que les stagiaires puissent avoir, sur le terrain, une autre approche du métier que celle prodiguée par l'institution. Une approche où le collectif des enseignants et de la vie éducative sont tout aussi importants que la relation pédagogique aux élèves. Une approche qui ne néglige pas, en marge des obligations du fonctionnaire, d'appréhender ses droits concernant le service, mais aussi la carrière.

Être tuteur, cela permet aussi de prendre du recul sur sa propre pratique pédagogique. C'est la reconnaissance que les enseignants ne sont pas de simples exécutants au service de leur hiérarchie, mais bien des concepteurs de leur métier.

Le SNES-FSU revendique une formation des tuteurs au sein de l'ESPE : il souhaite qu'ils soient associés aux formations qui y sont dispensées, ce qui est pour l'instant refusé par l'institution faute de ressources financières.

Pour ce faire, le SNES-FSU a déjà obtenu d'avoir un siège dans tous les conseils de perfectionnement disciplinaires de l'ESPE, afin de pouvoir y porter la voix des tuteurs de terrains. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez y participer !

## LE TUTEUR

### FORMATEUR OU ÉVALUATEUR ?

Le tuteur a deux missions distinctes. La première est l'accompagnement et le conseil du stagiaire, dans sa pratique et dans la découverte de la vie de l'établissement et des missions liées à l'enseignement. La seconde est l'évaluation : gestion de la discipline dans ses classes, conception de son approche pédagogique, prise en compte des conseils prodigués...

Dans sa mission d'évaluation, le tuteur a la responsabilité institutionnelle d'émettre des bilans d'alerte en cas de problème, mais aussi, dans un contexte où il est très difficile pour les corps d'inspection de procéder à des visites systématiques, une responsabilité accrue dans la titularisation du stagiaire.

Le cumul de ces deux missions est contradictoire : il ne peut y avoir de sérénité pour le stagiaire ! Comment se sentir libre d'exprimer ses opinions, ses choix pédagogiques, ses craintes ou ses difficultés si celui auquel il se confie les utilise pour procéder à son évaluation ou émettre des alertes ? Au SNES-FSU, nous considérons que l'approche pédagogique est plurielle et que c'est la variété des situations qui permet la richesse d'un enseignement. Pour le tuteur, la difficulté est aussi d'appréhender avec mesure le décalage entre les injonctions pédagogiques théoriques et la réalité du terrain et des classes auxquelles le stagiaire fait face. C'est un exercice d'autant plus difficile que le tuteur est par ailleurs confronté à son devoir d'évaluation en fonction de la grille de référence des compétences attendues du stagiaire.

Le SNES-FSU revendique donc pour les tuteurs qu'ils soient déchargés de leur mission d'évaluateur ainsi que d'une partie de leurs heures de cours (qui seraient effectuées par le stagiaire) afin de pouvoir jouer pleinement leur rôle de conseiller, dans une relation de confiance et de partage entre collègues d'une même discipline.

Cette année, aucune rencontre entre stagiaires et tuteurs n'est prévue dans le cadre des journées d'accueil institutionnel. Nous le regrettons car ce rendez-vous permettait également aux tuteurs d'une même discipline d'avoir un moment d'échange.



## BIEN COMMENCER L'ANNÉE

Le collège, le lycée, les élèves, la salle des profs, les collègues, l'administration... L'établissement sera sans conteste le lieu central de votre année. Voici quelques conseils pour que tout se passe au mieux dès le début.

### **Vous allez découvrir votre emploi du temps et les classes que l'on vous a attribuées**

En principe vous ne devez pas avoir plus de deux niveaux différents, de classe à examen, ou de classe spécifique (comme par exemple une classe ULIS). La pratique est cependant très différente et varie d'une discipline à l'autre. Il faut impérativement éviter les classes à examen (1ère L pour un stagiaire en lettres ou Terminale) ou les classes spécifiques.

Il faut veiller à ce que les mardis, mercredis après-midi et vendredis soient libérés pour pouvoir suivre les cours de l'ESPE. Si cela n'a pas été respecté par le chef d'établissement, il faut le lui signaler immédiatement et nous contacter au plus vite s'il refuse de faire les modifications. En cas de convocation à des stages avec un ordre de mission se déroulant sur des journées de cours, ils priment sur ces derniers. En aucun cas le chef d'établissement ne peut vous demander de rattraper ces cours.

### **Prenez contact avec votre tuteur**

Vérifiez avec lui la compatibilité de vos emplois du temps afin de pouvoir assister réciproquement à vos cours.

Enfin, présentez-vous au représentant syndical de l'établissement, le « S1 ». Son nom se trouve souvent sur le panneau syndical, en salle des professeurs.

### **Quelques démarches administratives à accomplir :**

Récupérer les listes des élèves avec les noms des enseignants et du professeur principal de chaque classe, les clefs de votre salle (et du laboratoire en Histoire-géographie, SVT), vos codes d'accès (photocopies, logiciel de gestion de notes, absences ...).

N'hésitez pas à emprunter les manuels utilisés dans l'établissement au CDI et à vous procurer un exemplaire du carnet de correspondance auprès de la CPE afin de prendre connaissance du règlement intérieur de l'établissement. Pensez aussi aux modalités d'accès au parking, s'il y en a un. Enfin vous pouvez obtenir, au secrétariat de direction, le PASSÉducation qui ouvre droit à des réductions pour les musées nationaux (une photographie suffit).

## EN CAS DE DIFFICULTÉ, LE SNES-FSU EST LÀ !

Tous les ans, des stagiaires nous alertent à propos de pressions qu'ils subissent de la part de leur chef d'établissement ou de leur tuteur. Dans ces situations, il ne faut pas rester isolé ni attendre !

Dès la pré-rentrée, prenez contact avec le responsable du SNES-FSU de votre établissement, le « S1 ». Il peut se charger de représenter et de défendre les collègues auprès du chef d'établissement, d'informer les collègues sur les réformes et d'organiser la vie syndicale dans l'établissement : c'est généralement lui qui anime les heures d'information syndicale. N'hésitez pas à y participer !

Les membres de la section syndicale s'occupent d'élaborer la liste SNES-FSU des représentants des personnels enseignants au conseil d'administration (CA). N'hésitez pas à les solliciter pour figurer sur les listes du SNES-FSU et y être élu : c'est très formateur.

Le chef d'établissement ne peut vous imposer aucune heure supplémentaire, ni vous refuser le droit d'aller à un stage pour lequel vous avez un ordre de mission. Le secrétaire de la section SNES peut vous aider à défendre vos droits, vous conseiller et vous accompagner auprès de l'administration en cas de difficultés.

S'il n'y a pas de militant du SNES dans votre établissement, n'hésitez pas à nous contacter lors des permanences à l'ESPE ou par téléphone pour que nous puissions vous conseiller et, si nécessaire, intervenir.

## PRENDRE SA PLACE DANS UNE ÉQUIPE

Le jour de la pré-rentrée des réunions des équipes disciplinaires.

En lycée par exemple les enseignants qui ont des classes de Première ou de Terminale en profitent pour se mettre d'accord sur une progression commune, sur le bac blanc qui peut être organisé pendant l'année. Il peut également y avoir des réunions par équipes pédagogiques. Elles sont très importantes.

Essayez de savoir qui est le professeur principal des classes que vous avez en charge et, bien sûr, de le rencontrer.

Essayez également de rencontrer les collègues avec lesquels vous allez partager les classes.

Renseignez-vous sur leurs pratiques pédagogiques, notamment par rapport aux élèves. Y a-t-il des règles communes ? Les élèves se mettent-ils devant la porte avant d'entrer en cours ? Est-ce qu'ils restent debout tant qu'il n'y a pas le silence ?

N'hésitez pas à poser des questions et à glaner un maximum d'informations sur de petits détails.

Vous pouvez également venir vous présenter le jour de l'accueil des élèves par leur professeur principal.

Il est essentiel de ne pas s'isoler. Une fois la rentrée passée, des difficultés et de nombreuses questions peuvent apparaître : gestion de la classe, niveau des évaluations... Il ne faut pas hésiter à en parler avec votre tuteur mais aussi avec les collègues ayant la même classe que vous ou enseignant la même matière.

C'est à la fois rassurant et formateur car malgré les objectifs communs on s'aperçoit vite que chacun a ses petits « trucs ». Cela aide à trouver ses propres solutions !

Selon le niveau, il peut aussi y avoir des projets concernant une classe. S'y intégrer est un moyen très intéressant de découvrir d'autres façons de travailler avec les élèves et les collègues.



## QU'EST-CE QUE LE CLASSEMENT ?

Il s'agit de la prise en compte d'un certain nombre de services antérieurs à l'année de stage permettant d'accéder à un échelon de la carrière plus élevé, dès le début de l'année. Les services pris en compte sont, par exemple :

- les services d'AED, AVS, AP et EAP,
- les services d'enseignement accomplis dans l'enseignement public ou privé,
- les services de professeur, de lecteur ou d'assistant à l'étranger après avis du Ministère des Affaires étrangères
- le service militaire...

Tous ces services ne sont pas comptabilisés de la même façon et ne permettent donc pas une reprise d'ancienneté équivalente. L'ancienneté dans le nouveau corps est obtenue en multipliant l'ancienneté dans l'ancien corps par les coefficients caractéristiques des corps concernés. Pour les AED, ce coefficient est de 100. Pour les certifiés, il est de 135. Pour les agrégés, il est de 175.

## LES CONSÉQUENCES DU CLASSEMENT

### Salaire et carrière

Notre carrière est rythmée par le passage d'un échelon à l'autre. Chaque passage d'échelon dépend de l'ancienneté et correspond à une augmentation de salaire.

Lors de l'année de stage, tous les stagiaires participent aux mutations afin d'obtenir un poste en tant que titulaire à la rentrée suivante. Le barème qui classe les candidats tient compte de l'échelon obtenu (ancienneté reprise) au 1<sup>er</sup> septembre. Ainsi, un stagiaire non classé au 1<sup>er</sup> septembre (éch. 1) aura 14 pts alors qu'un stagiaire classé échelon 5 en aura 35. Pour les ex-contractuels, ce classement est d'autant plus important que l'échelon auquel est classé le stagiaire peut moduler la bonification ex-non-titulaire de 100 à 130 pts.

### AED, AVS, AP, EAP

Voici le classement que vous pouvez obtenir selon l'ancienneté reprise :

| AED, EAP<br>Années à temps complet | Classement certifiés |                                      | Classement agrégés |                                      |
|------------------------------------|----------------------|--------------------------------------|--------------------|--------------------------------------|
|                                    | Éch.                 | Reliquat d'ancienneté dans l'échelon | Éch.               | Reliquat d'ancienneté dans l'échelon |
| 1                                  | 1                    | 8 mois 27 jours                      | 1                  | 6 mois 26 jours                      |
| 2                                  | 2                    | 5 mois 23 jours                      | 2                  | 1 mois 21 jours                      |
| 3                                  | 3                    | 2 mois 20 jours                      | 2                  | 8 mois 17 jours                      |
| 4                                  | 3                    | 11 mois 17 jours                     | 3                  | 3 mois 13 jours                      |
| 5                                  | 3                    | 1 an 8 mois 13 jours                 | 3                  | 10 mois 9 jours                      |
| 6                                  | 4                    | 5 mois 10 jours                      | 3                  | 1 an 5 mois 4 jours                  |

*A noter : une année à mi-temps compte pour 6 mois (équivalent temps plein).*

### Non-titulaires de l'Education Nationale

Les services de non-titulaires pris en compte sont ceux de MAGE, contractuels et vacataires. Ces services sont calculés en équivalent temps plein, par exemple, un remplacement de 5 mois effectué à 14,4/18 (80%) compte pour 4 mois. Une fois l'ancienneté en équivalent temps plein calculée, les services de contractuels sont repris pour moitié sur les 12 premières années et pour les 3/4 au-delà. Vous aurez ainsi, quel que soit le corps concerné :

- pour 6 ans : 3 ans d'ancienneté repris
  - pour 15 ans : 8 ans et 3 mois d'ancienneté repris
- Attention ! Les périodes de vacances et de congés payés doivent être comptabilisées dans le décompte de l'ancienneté !

### Lauréats du 3<sup>ème</sup> concours

Les lauréats du 3<sup>ème</sup> concours peuvent bénéficier, à leur demande, d'une bonification spécifique :

- d'un an lorsque la durée des activités professionnelles est inférieure à 6 ans
- de 2 ans lorsque cette durée est comprise entre 6 et 9 ans
- de 3 ans lorsque cette durée est supérieure à 9 ans.

Cette bonification n'est pas compatible avec un classement au titre des services publics antérieurs.

*Des questions sur le classement ? Contactez le secteur stagiaires du SNES-FSU.*

### Quelles démarches pour faire valoir son classement ?

Le classement prend effet à la date de nomination comme stagiaire.

Pour faire valoir vos droits, il faut compléter le dossier à télécharger sur le site du rectorat en même temps que votre dossier administratif et le renvoyer avec tous les justificatifs pour mi-septembre 2018.

L'effet financier devrait intervenir durant le premier trimestre.

mgen\*

GROUPE vyv

www.antigel.agency - 00901 - Décembre 2017 - © Gettyimages - Réf.: APSOLSANTPREV\_1217

UNE MUTUELLE  
QUI CONNAÎT BIEN  
MON MÉTIER

# ÇA CHANGE LA VIE

SOLUTIONS  
SANTÉ  
PRÉVOYANCE  
MGEN

Depuis 70 ans, MGEN est la mutuelle des agents et contractuels des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Culture, et des Sports.

MGEN est de nouveau référencée par ces ministères pour 7 ans.

MGEN, ce sont des conseillers experts qui évoluent au quotidien dans votre univers professionnel, et vos collègues militants qui mettent en œuvre les orientations stratégiques de la mutuelle aux niveaux local et national.

**Une mutuelle aussi proche de ses adhérents, ça change la vie !**

Venez nous rencontrer dans votre section départementale ou contactez-nous au :

**3676**

Service gratuit  
+ prix appel

MUTUELLE  
SANTÉ  
PRÉVOYANCE



## Questions à Jean Luc HYVERNAUD Président du Crédit Mutuel Enseignant d'Aix Marseille

### ***En quoi le Crédit Mutuel Enseignant est-il une banque différente ?***

Centrée sur des valeurs de respect, de confiance réciproque et de responsabilité, la banque de l'Education nationale a été créée par des enseignants pour des enseignants, personnels de l'Education nationale et assimilés. Cette idée, née il y a près de 50 ans est fondée sur les 3 piliers du mutualisme : liberté, parce que l'adhésion à une société repose sur une décision individuelle, dénuée de toute contrainte, solidarité parce que la mutualité recherche des solutions collectives à l'ensemble des problèmes relevant de l'économie sociale, et enfin démocratie parce que chaque sociétaire peut prendre part à la bonne marche de sa caisse.

Nous partageons un certain nombre de principes et de valeurs incontournables :

- la proximité et l'écoute
- le mutualisme, toujours renouvelé grâce aux élus bénévoles qui représentent les intérêts de plus de 3676 clients et 2733 sociétaires
- la solidarité, qui s'exprime jusque dans la création de produits spécifiquement dédiés aux jeunes collègues qui démarrent dans la profession.

### ***Le Crédit Mutuel Enseignant a donc un fonctionnement bancaire différent ?***

Il y a banque et banque et il n'est pas inutile de dire qu'en ce domaine tout ne se vaut pas ; le crédit mutuel enseignant fait partie du crédit mutuel et ici du crédit mutuel méditerranéen ; il faut savoir que cette structure ne connaît pas de salariés commissionnés pas plus que d'actionnaires mais seulement des sociétaires lesquels sont donc copropriétaires de la banque avec tout ce que cela implique comme droits de discuter des orientations et contribuer à fixer des choix et des objectifs, dans le sens des intérêts des sociétaires et au total de la société même.

### ***Comment le crédit Mutuel Enseignant d'Aix Marseille se développe-t-il ?***

L'année 2014 a également été marquée en septembre par la première année d'installation de la caisse dans les locaux du Boulevard SAKAKINI de Marseille et le déménagement du bureau d'AIX dans les locaux de la caisse AIX ROTONDE .

De plus, un bureau du CME d'Aix Marseille est créé en AVIGNON depuis Avril 2015.

L'objectif de maillage du territoire prend désormais forme.

Il va permettre à chaque enseignant et notamment les stagiaires de pouvoir bénéficier des offres spécifiques en matière d'accès au crédit mais également des produits d'assurances adaptés aux besoins des personnels de l'Education Nationale.

#### **Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille**

1, Boulevard Sakakini - 13004 Marseille

Tel: 0 820 025 649 - E-mail : [cme13@creditmutuel.fr](mailto:cme13@creditmutuel.fr)

6, Place Jeanne d'Arc - 13100 Aix-en-Provence

Tel : 0 820 300 185 - E-mail: [cme13aix@creditmutuel.fr](mailto:cme13aix@creditmutuel.fr)

## Questionner le CME...

C'est possible, aujourd'hui dans l'Académie d'Aix-Marseille où la banque mutualiste dispose d'une caisse spécialisée pour les personnels de l'éducation, de la recherche et de la culture. Cet établissement mutualiste, c'est le vôtre.

Le CME Aix-Marseille peut mettre à votre disposition son expérience et la compétence de ses personnels pour répondre à vos besoins : ceux qui débutent dans le métier en particulier et dont les revenus sont en grande partie absorbés par les besoins essentiels, trouveront le meilleur accueil.



**Alain JOLY**

Directeur du CME  
Aix-Avignon-Marseille

### DEMARRIMMO SOLIMMO MODULIMMO...

#### Se loger ?

- Et si je consacrais le montant d'un loyer à une acquisition neuve ou ancienne ?
- Existe-t-il au CME un vrai prêt à taux préférentiel ?
- Peut-on acheter sa résidence principale sans apport personnel ?
- Les frais annexes au crédit sont onéreux, peut-on les éviter ?
- Emprunter à long terme peut inquiéter. Les échéances peuvent-elles s'adapter ?

### CREDITS: Equipement Bienvenue Informatique Téléphonie

#### S'équiper ?

- Mon affectation va m'imposer un changement de véhicule, j'aurai des dépenses pour me meubler, quels crédits sont disponibles au CME ?
- Pour le travail, la vie privée il faut aujourd'hui un ordinateur. Le CME a-t-il prévu un crédit spécifique ?
- Le CME n'est-il pas maintenant opérateur de téléphone ? Les gammes de forfait «NRJ Mobile» et «Clé Mobile» sont-elles adaptées à mes besoins ?

### CYBERMUT EUROCOMPTE SOUPLESSE...

#### Gérer ses comptes ?

- Il faut pouvoir suivre ses comptes sur Internet et ne pas se déranger sans cesse ou passer son temps au téléphone. Le CME propose-t-il un service performant ?
- On peut avoir besoin de nombreux services bancaires. Et cela finit par être coûteux. Quelle est la solution au CME ?
- Comment vivre des fins de mois sereines, lorsque le salaire sera viré dans quelques jours seulement ?

### CONTRATS HABITATION AUTO, EPARGNE PREVOYANCE DES ACM...

#### Préparer l'avenir ?

- J'ai de bonnes relations avec ma banque. Pourrais-je y trouver des solutions «assurances» avantageuses ?
- Dans tous les domaines des contrats et des conseils clairs ? Puis-je consulter ces documents ?
- Et la retraite ? ? ? Que proposent les conseillers du CME ? Quelles solutions aujourd'hui ?

#### Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

1, Boulevard Sakakini - 13004 Marseille

Tel: 0 820 025 649 - E-mail : cme13@creditmutuel.fr

6, Place Jeanne d'Arc - 13100 Aix-en-Provence

Tel : 0 820 300 185 - E-mail: cme13aix@creditmutuel.fr

UNE BANQUE  
CRÉÉE PAR  
DES COLLÈGUES,  
ÇA CHANGE TOUT.



# MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Fondé sur des valeurs de coopération et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant place depuis toujours le client-sociétaire au centre de ses préoccupations. Ainsi chaque client a la possibilité de souscrire une part sociale qui le rend sociétaire. Et chaque sociétaire est copropriétaire de son CME. C'est ce qui lui donne le droit d'élire ses représentants bénévoles aux instances de décisions lors de l'Assemblée générale et ainsi d'être acteur des grandes orientations de sa banque.





## LE SNES

### DÉFENSE DES PERSONNELS

Largement majoritaire dans le 2nd degré, le SNES-FSU dispose d'un très grand nombre d'élus qui siègent dans toutes les commissions (notamment dans les commissions paritaires académiques où se jouent nos carrières : avancement d'échelon, mutations, accès à la hors-classe, etc...). Leurs représentants sont élus lors des élections professionnelles. Au moment des mutations, les commissaires paritaires du SNES contrôlent barèmes et affectations, et améliorent les projets de l'administration pour que le plus grand nombre possible de collègues soient affectés dans leurs vœux.

### INFORMATION

Les publications du SNES-FSU balaient l'ensemble des problèmes du monde éducatif, réformes, analyses des politiques éducatives mais aussi mutations, promotions, notations. Les cotisations des adhérents, seules ressources du SNES-FSU, financent cette presse très largement diffusée et appréciée.

### RÉFLEXIONS ET DÉBATS SUR L'ÉCOLE

Le SNES-FSU s'attache à faire vivre la démocratie dans ses instances et se veut un lieu permanent de débat et d'analyse des questions éducatives. Adhérents et sympathisants se retrouvent dans l'exigence d'une école démocratique et ambitieuse à la fois. Ils ne s'accrochent pas de l'échec scolaire, de l'exclusion, de la violence dans les établissements ni de la dégradation de nos conditions de travail. Ils se battent pour défendre nos statuts, nos qualifications, nos salaires, pour assurer la qualité du service public d'éducation.

### ACTION

Ces revendications, le SNES-FSU les porte dans l'action en recherchant l'unité autant que possible, tant localement dans les établissements que nationalement.

## LA FSU

La Fédération Syndicale Unitaire est une organisation créée en 1993 pour regrouper les principaux syndicats de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture. Seconde fédération syndicale de la Fonction Publique d'État et première dans l'Éducation (du premier degré au supérieur), la FSU offre une nouvelle façon de faire du syndicalisme, en privilégiant la démocratie interne, le rassemblement du plus grand nombre, l'unité d'action.

Aussi, la FSU séduit-elle de nouveaux syndiqués et attire de nouveaux syndicats. Elle travaille activement à l'unification du mouvement syndical. Il nous faut en effet unir nos forces pour défendre les services publics et concevoir des alternatives économiques et sociales porteuses de progrès pour chacun.

Rejoindre le SNES-FSU, c'est s'inscrire avec la FSU dans les débats et les luttes communes que mènent les salariés, en France et en Europe. C'est être solidaire des combats pour l'Éducation que mènent les enseignants dans le monde.

## LA FORCE DU SNES

### SON IMPLANTATION DANS LA PLUPART DES COLLÈGES ET LYCÉES

L'originalité du SNES, c'est son organisation structurée sur l'établissement. Dans l'académie, ce sont des centaines de sections d'établissement (appelées S1) qui animent la vie syndicale.

Le bureau du S1, théoriquement constitué d'un ou plusieurs secrétaires et d'un trésorier (chargé de récolter les nouvelles adhésions ou les ré-adhésions), s'occupe d'informer les collègues, de faire le relais avec la section départementale (S2) et académique (S3).

Le rôle du S1 est avant tout la défense personnelle des collègues sur le lieu de travail ; il est au cœur des actions menées par l'établissement.

La section peut, par exemple, déposer un préavis de grève sans passer par les autres échelons du syndicat, accompagner les collègues qui rencontrent des difficultés dans leur pratique ou avec l'administration, organiser des réunions d'information syndicale pour échanger avec les collègues sur les thématiques propres au métier, les réformes, les problèmes locaux ou les actions à mener.

Les syndiqués remplissent également le rôle de délégué des personnels en se présentant aux élections au conseil d'administration de l'établissement (CA) où se décide par un vote tout ce qui concerne la vie de l'établissement (projets, budget...).

Pour toutes ces raisons, n'hésitez pas à entrer en contact au plus tôt avec le S1 de votre établissement d'affectation !



L'équipe du SNES Aix- Marseille



## UN PROCESSUS CRUCIAL, LE SNES À VOS CÔTÉS

### DEUX PHASES DE MUTATION

**D**urant votre année de stage, vous participerez aux mutations qui se déroulent en deux temps : la phase INTER afin d'obtenir une académie, puis la phase INTRA pour l'affectation en poste ou en Zone de Remplacement.

Ce mouvement déconcentré en deux temps est l'expression d'une politique, la réforme de l'État, visant à régionaliser la gestion des enseignants, ce qui entraîne une variation des règles d'une académie à l'autre. Pour les stagiaires qui changent d'académie, cela complique l'accès aux bonnes informations.

Par ses publications, ses réunions et ses permanences, le SNES-FSU accompagne les syndiqués pendant ces moments cruciaux. Lors des commissions paritaires, par leur nombre, les élus du SNES-FSU sont en mesure de vérifier les barèmes et les projets d'affectation, de faire rectifier des erreurs et de proposer des améliorations.

Le SNES-FSU assure le suivi des fiches syndicales qui lui parviennent. C'est un lien précieux entre les collègues et le syndicat. La fiche permet de vérifier les informations enregistrées par l'administration, de prendre en compte des éléments complémentaires ou des oublis, et de mieux informer chacun de ses résultats. Seuls les syndiqués et ceux qui renvoient la fiche reçoivent une information personnalisée.

### LA PHASE INTER-ACADÉMIQUE

**I**l s'agit de l'attribution d'une académie d'affectation. Tous les stagiaires y participent à l'exclusion des ex PE ou PLP ou enseignants du second degré qui changent de corps ou de discipline : ceux-là sont maintenus d'office dans leur académie d'origine et ne devront participer qu'à la phase intra académique de mutation. Entre fin novembre et début décembre, les stagiaires doivent saisir sur le serveur national jusqu'à 21 vœux exprimant leur préférence pour leur académie d'affectation.

#### La procédure d'affectation se fait au barème : attention !

- la prise en compte des situations familiales (mariage, PACS, enfants...) pour les mutations 2019 est fixée au 31 août 2018.
- le barème tient également compte de votre éventuel classement et de vos services antérieurs dans l'Éducation Nationale ou la Fonction Publique.
- il peut également prendre en compte une situation médicale particulière : il faut alors s'y prendre à l'avance pour constituer un dossier médical. Nous vous invitons à contacter les représentants du SNES-FSU spécialisés dans le suivi des dossiers médicaux.

#### TABLEAU INDICATIF DU BARÈME DU DERNIER ENTRANT DANS L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE LORS DES MUTATIONS INTER ACADÉMIQUES 2017-2018

| Discipline         | Barème du dernier entrant | Discipline         | Barème du dernier entrant |
|--------------------|---------------------------|--------------------|---------------------------|
| CPE                | 583                       | Mathématiques      | 214,3                     |
| Documentation      | 271,3                     | Technologie        | 1122,2                    |
| Philosophie        | 55                        | Sciences Physiques | 100                       |
| Lettres Classiques | 64,1                      | SVT                | 178,2                     |
| Lettres Modernes   | 114                       | Education musicale | 328,3                     |
| Anglais            | 64.1                      | Arts Plastiques    | 354,3                     |
| Espagnol           | 330                       | Eco. Gestion Com   | 584,2                     |
| Italien            | 214,3                     | Eco Gestion Compt. | 143                       |
| Allemand           | 436,2                     | Eco Gestion Market | 823,2                     |
| Histoire Géo       | 114                       | STMS               | 628,2                     |
| SES                | 571,2                     |                    |                           |



## CALENDRIER DES MUTATIONS INTER-ACADÉMIQUES

### NOVEMBRE

#### Assister aux réunions mutations organisées par les commissaires paritaires du SNES-FSU

Ces réunions sont organisées sur le site des ESPE : les dates, salles et heures vous seront communiquées via nos publications et mails. Elles seront aussi indiquées sur les panneaux d'affichage syndicaux. Elles sont complétées par une documentation spécialisée fournie par le SNES-FSU.

### NOVEMBRE-DÉCEMBRE

#### Saisir les 21 vœux d'académies sur le serveur SIAM via i-Prof

Les dates de saisies seront fixées par le ministère courant novembre.

### DÉCEMBRE

#### Réception des dossiers de mutation dans vos établissements

Ils doivent être complétés et vous devez y ajouter toutes les pièces justificatives pour faire valoir les bonifications dans votre barème. Pensez à envoyer au SNES-FSU la copie complète de votre dossier avec les pièces justificatives et la fiche syndicale qui nous permettront de vous défendre lors de la commission de vérification des barèmes.

### JANVIER

#### Vérification du calcul de votre barème par l'administration

Il sera affiché sur I-Prof suite à la commission académique de vérification des barèmes : c'est là que les commissaires paritaires du SNES - FSU vous défendront face à l'administration. A l'issue de cette commission, votre barème deviendra définitif.

### MARS

#### Formation paritaire mixte nationale (FPMN)

Les commissaires paritaires du SNES-FSU siégeront face à l'administration pour garantir le respect des règles de la mutation et l'absence de passe-droit au moment de l'affectation dans une académie.

## LA PHASE INTRA-ACADÉMIQUE

Cette phase correspond à l'attribution d'un poste dans l'académie où vous avez été affecté à l'issue de la phase inter. Attention, chaque académie possède ses propres règles de calcul du barème et d'affectation. De même, la période de saisie des vœux, située après mars, est différente d'une académie à l'autre. Nos publications et notre présence dans toutes les académies vous aideront à réaliser cette deuxième phase de mutation à laquelle tous les stagiaires doivent participer sans exception.

Les affectations lors du mouvement intra académique se font selon un barème qui prend en compte les situations familiales, médicales et administratives. Si vous possédez un poste dans l'académie dans un autre corps de l'éducation nationale, vous aurez droit à des bonifications spécifiques pour être affecté au plus près de votre ancien poste.

Les règles de calcul du barème sont complexes et il existe différentes stratégies pour faire ses vœux : il est donc très important d'être présent lors de nos réunions d'information sur les mutations, d'autant que tous les stagiaires sont soumis au procédé de l'extension (si vous ne pouvez obtenir aucun des vœux formulés, l'administration vous affectera sur les postes restants dans l'académie).

À l'issue de cette phase d'affectation, vous obtiendrez un poste définitif. Il peut s'agir d'un poste fixe, en collège ou en lycée : si les agrégés détiennent des bonifications spécifiques au barème pour obtenir des lycées, ces derniers ne leur sont pas réservés pour autant ! Des certifiés peuvent très bien obtenir des lycées et des agrégés des collèges. Vous pouvez également obtenir un poste de TZR, c'est-à-dire être Titulaire d'une Zone de Remplacement : vous n'aurez alors pas d'établissement précis d'exercice puisque votre fonction sera de remplacer des collègues absents.

## DES ÉLUS DU PERSONNEL

### POUR QUOI FAIRE ?

Les commissaires paritaires sont les représentants syndicaux élus du personnel au moment des élections professionnelles (voir p.3). Ils siègent à parité avec l'administration dans les différentes instances qui gèrent la carrière de chaque enseignant : Commission d'avancement d'échelon, Commissions d'affectation inter et intra académique (celles qui vous attribuent des académies et des postes), Commission disciplinaire, etc...

Ils siègent également dans les Comités Techniques (CT). Ces comités rendent notamment un avis sur la répartition des moyens entre les académies puis entre les établissements, sur les créations et les suppressions de postes ou les modifications statutaires.

Les commissaires paritaires du SNES sont très largement majoritaires parmi les organisations syndicales qui siègent dans ces instances. Plus nombreux, ils sont plus efficaces. Dévoués, compétents et expérimentés, ils ont à cœur de défendre le statut des enseignants et les règles générales qui y sont liées mais aussi les situations individuelles particulières. Ils portent auprès de l'administration les revendications du SNES pour l'amélioration des conditions de travail, la transparence de la gestion administrative et pour une école plus démocratique.

Être défendu par le SNES-FSU, c'est donc se donner les meilleurs atouts pour être informé, accompagné et défendu tout au long de sa carrière.

## LES POSTES SPÉCIFIQUES

Depuis plusieurs années, le ministère soustrait au mouvement général des enseignants un nombre important de postes au prétexte de leur spécificité.

Ces postes spécifiques doivent faire l'objet d'une demande particulière de la part des collègues, demande soumise à l'approbation du chef d'établissement et des inspecteurs. Il s'agit des postes en classes européennes ou en BTS.

Cette spécialisation rompt avec le principe de l'affectation au barème, seule garantie contre l'arbitraire, et donne davantage de poids aux chefs d'établissement et aux avis émis par le corps d'inspection.



## MISE EN PLACE DES NOUVELLES CARRIÈRES

Dans le cadre du protocole d'accord Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) négocié avec le Ministère de la Fonction Publique, ont été mises en place à la rentrée 2017 de nouvelles carrières pour tous les enseignants accompagnées d'une revalorisation salariale et de nouvelles modalités d'évaluation.

### Un nouveau déroulé de carrière

Pour rappel, les enseignants avancent dans leur carrière en passant d'un échelon à l'autre, chaque échelon correspondant à une grille indiciaire qui détermine la rémunération.

Alors qu'il existait jusqu'à présent 3 rythmes différents pour le passage d'un échelon à l'autre, ce rythme devient unique ; le temps d'attente dans un échelon avant d'accéder au suivant sera le même pour tous. Ce nouveau dispositif met fin à de nombreuses inégalités de traitement des collègues, et le SNES-FSU se félicite de cette avancée.

### Rythme d'avancement dans les nouvelles carrières

Au 6<sup>ème</sup> et au 8<sup>ème</sup> échelon, 30% des collègues pourront obtenir une accélération de carrière d'un an par rapport aux autres. Pour déterminer les collègues concernés par cette accélération, une nouvelle évaluation des enseignants est instaurée.

Une fois gravis tous les échelons de la Classe Normale (1<sup>er</sup> grade de la carrière), la Hors Classe, (2<sup>ème</sup> grade) devient accessible à tous, avec des critères de départages nationaux donnant la priorité aux plus anciens dans le grade. Le SNES-FSU est très satisfait de cette avancée qui permettra à tous les collègues de partir à la retraite avec un gain indiciaire intéressant dans le calcul de leur pension. C'est aussi la fin de nombreuses injustices concernant l'accès à ce grade.

| Agrévés – certifiés – CPE – PSY-EN |                   |
|------------------------------------|-------------------|
| Éch.                               | Durée (en années) |
| 1                                  | 1                 |
| 2                                  | 1                 |
| 3                                  | 2                 |
| 4                                  | 2                 |
| 5                                  | 2,5               |
| 6                                  | 3 ou 2*           |
| 7                                  | 3                 |
| 8                                  | 3,5 ou 2,5*       |
| 9                                  | 4                 |
| 10                                 | 4                 |

\*Réduction d'un an de la durée pour 30% des collègues

Enfin, un 3<sup>ème</sup> grade est créé, la Classe Exceptionnelle, qui représente une revalorisation très importante de la carrière puisqu'elle permet aux certifiés, CPE, PEPS et Psy-EN d'atteindre le niveau actuel de rémunération des agrégés Hors Classe et aux agrégés d'atteindre celui de la Hors Échelle Lettre B, inaccessible jusqu'alors. Si le SNES-FSU se félicite de la création d'un nouveau débouché de carrière pour les enseignants, il a vivement critiqué les conditions d'accès à ce 3<sup>ème</sup> grade, qui sont pour l'instant extrêmement restrictives.

## NOUVELLE ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS

La mise en place du PPCR a radicalement changé les modalités d'évaluation des personnels enseignants et CPE. Alors qu'auparavant, les enseignants étaient évalués tous les 5 ans environ par leur Inspecteur Pédagogique et tous les ans par leur chef d'établissement, ils ne sont plus désormais évalués que 3 fois au cours de leur carrière : pour l'accélération au 6<sup>ème</sup> et au 8<sup>ème</sup> échelon et au 9<sup>ème</sup> échelon avant le passage à la Hors-Classe.

Cette évaluation comporte une inspection classique par l'IPR qui observe une heure de cours et s'entretient une heure avec le collègue. Dans les 6 semaines suivant l'inspection, le collègue a ensuite un entretien avec son chef d'établissement. Les critères de cette évaluation sont fixés nationalement et se rapprochent beaucoup de la grille d'évaluation des stagiaires. Elle permet de déterminer les 30% de collègues qui obtiendront une accélération de carrière au 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelon.

Si le SNES-FSU a beaucoup combattu l'idée d'un entretien professionnel avec le chef d'établissement, il a également salué la quasi déconnexion entre l'évaluation et le déroulement de carrière, qui permet de mettre fin à de nombreuses injustices et d'appréhender le rapport au corps d'inspection sous un angle nouveau. A l'issue de votre année de stage vous pourrez en effet être inspecté par votre IPR mais cette visite sera l'occasion d'un échange qui n'aura pas d'impact sur l'avancement dans votre carrière.

Plus d'infos sur : <https://www.snes.edu/Trois-moments-d-evaluation.html>



## QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES STAGIAIRES ?

Tous les personnels stagiaires enseignants, CPE et Psy-EN sont classés au 1er septembre, pour beaucoup à l'échelon 1. Il existe cependant plusieurs situations différentes pour les stagiaires, qui conduisent à un classement et à une rémunération différentes :

- Stagiaires en renouvellement : vous serez maintenus dans l'échelon 1 durant 1 an, votre carrière étant « gelée » le temps de votre renouvellement. Au 1er septembre 2019, vous basculerez à l'échelon 2.
- Stagiaires en prolongation de stage : Si votre titularisation peut être prononcée par le jury d'EQP (Examen de qualification professionnelle) du mois de janvier, vous obtiendrez un reclassement à l'échelon 2 à la date de fin de votre prolongation. Nous avons cependant obtenu que pour les prolongations de stage liés à un congé maternité ou paternité, le classement à l'échelon 2 soit effectif au 1er septembre et qu'il n'y ait pas ainsi de retard de carrière.

En revanche, si votre titularisation doit être prononcée par le jury de fin d'année scolaire, alors vous serez traités comme les stagiaires en renouvellement.

- Stagiaires effectuant une demande de classement (ex contractuels, ex titulaires de la fonction publique, issus du 3<sup>ème</sup> concours, etc...) : Vous serez classés dans les échelons en fonction des services effectués antérieurement : votre classement sera prononcé vers la fin novembre et s'appliquera de façon rétroactive au 1<sup>er</sup> septembre 2018 (voir p.12).

### Valeur du point d'indice

La valeur annuelle brute du point d'indice est arrêtée par le gouvernement. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, la valeur annuelle brute est de 56,2323 €.

### Rémunération en début de carrière

| Éch. | Période                        | Certifié, CPE, PSY-EN |              | Agrévés |              |
|------|--------------------------------|-----------------------|--------------|---------|--------------|
|      |                                | Indice                | Brut Mensuel | Indice  | Brut Mensuel |
| 1    | du 01/09/2018<br>au 31/12/2018 | 383                   | 1 794,74 €   | 443     | 2 075,90 €   |
| 1    | du 01/01/2019<br>au 31/08/2019 | 388                   | 1 818,17 €   | 448     | 2 099,33 €   |
| 2    | du 01/09/2019<br>au 31/08/2020 | 441                   | 2 066,53 €   | 498     | 2 333,64 €   |

### Traitements indiciaires bruts en euros constants

Les métiers d'enseignants, CPE et Psy-EN ont été dévalorisés tant du point de vue des conditions de travail que du point de vue de nos rémunérations. Pour preuve, s'il en était besoin, le manque d'attractivité des concours de recrutement.

La perte continue de pouvoir d'achat depuis trente ans, qui s'est amplifiée avec les six années de gel du point d'indice entre 2010 et 2018, produit des ravages. Même les revalorisations successives de nos grilles indiciaires ne suffisent pas à combler cette dévalorisation. Ainsi, la perte de salaire entre 2000 et 2017 pour un certifié au 8<sup>ème</sup> échelon représente l'équivalent de deux mois de salaire par an !

## QUELLE REVALORISATION DES CARRIÈRES ?

C'était l'un des enjeux du PPCR : revaloriser les carrières pour améliorer les conditions de retraite mais également créer une attractivité pour le métier. Plusieurs mesures ont été instaurées : l'augmentation de la valeur de l'indice, l'augmentation du nombre d'indice correspondant à chaque échelon et bien sûr, toutes les mesures de carrière (échelon supplémentaire pour la Hors Classe des certifiés, création d'un 3<sup>ème</sup> grade, suppression du rythme de carrière le plus lent...).

Malheureusement, le calendrier de revalorisation a été gelé par le nouveau gouvernement : les mesures de revalorisation indiciaire qui devaient intervenir en janvier 2018 et en 2019 ont été reportées. Nous pesons auprès du ministère pour qu'elles s'appliquent effectivement en janvier 2019 et en 2020.

## ÉVALUATION DES CPE

### LA FIN DU SYSTÈME DE NOTATION UNIQUE

Tout au long des discussions sur le projet de grille d'évaluation, le SNES-FSU a défendu un dispositif aligné sur celui des enseignants et consacrant l'ambition de la circulaire de missions : un CPE « concepteur de son activité ». Il a aussi dénoncé les dangers d'une grille d'évaluation tronçonnant le métier par items avec une approche « à la découpe ».

L'avancée vers la double évaluation (chef d'établissement, inspecteur) ouvre la porte à une inspection spécifique CPE, issue du corps Elle devrait permettre de sortir d'un rapport dual avec le chef d'établissement et de prendre appui sur des critères nationaux en lien avec la pratique professionnelle.

Le SNES-FSU a obtenu que le principe selon lequel tous les CPE ont vocation à dérouler une carrière complète sur au moins deux grades, c'est à dire à atteindre le dernier échelon de la Hors-Classe avant le départ en retraite, soit acté.

Le SNES-FSU continue parallèlement à revendiquer une déconnexion complète entre avancement et évaluation qui permettrait une véritable inspection-conseil.

## PSY EN

### BIENVENUE DANS LA PROFESSION !

Vous êtes la 2<sup>nde</sup> promotion des PsyEN, suite au décret du 1<sup>er</sup> février 2017, aboutissement d'années de lutte pour la FSU (SNUipp et SNES).

Si le premier recrutement n'a pas été à la hauteur des besoins, cette année, la situation va s'aggraver. Le Ministère menace les engagements pris par l'ancien gouvernement. Le décret est déjà attaqué : remise en cause des missions des EDO, projet de fermeture des CIO.

En cette période d'incertitudes, vous pouvez compter sur le SNES-FSU pour défendre une vision de l'école, de l'orientation et des missions des PsyEN comme leviers de développement psychologique et social, d'émancipation et de réduction des inégalités chez les enfants et les adolescents.



## LA VALIDATION DU MASTER MEEF<sub>2</sub>

Tous les stagiaires inscrits en master MEEF<sub>2</sub> et ne possédant pas d'autre M2 ou n'étant pas dispensés de ce diplôme doivent valider leur M2 pour pouvoir être titularisés.

Alors que jusqu'à présent, il était possible de compenser entre elles les UE d'un semestre, excepté au 2<sup>ème</sup> semestre du M2 où la note seuil de 10/20 était fixée pour la validation du mémoire, l'introduction de l'évaluation par compétences à la rentrée change la donne.

Tous les détails ne sont pas encore connus mais les compétences que ce soit en M1 ou en M2 ne se compenseront pas entre elles. Il y aura 4 niveaux d'acquisition d'une compétence (débutant, intermédiaire, compétent, expert). Les compétences prises en considération pour les UE de langue vivante et celles en lien avec le mémoire ne seront validées que si le niveau « compétent » est atteint. Il est possible que d'autres compétences, en fonction des parcours, puissent être validées au niveau « intermédiaire ».

Dans le cas où deux sessions sont organisées, tout étudiant concerné par la seconde session est tenu de se présenter à chacune des épreuves relatives aux UE non acquises en session 1. En cas de non validation du M2 MEEF, la condition de diplôme pour la titularisation ne sera pas remplie et le stage sera prolongé d'un an.

Les stagiaires qui ont déjà un M2 ou qui en sont dispensés bénéficieront d'un parcours adapté qui consiste en une dispense de certaines UE en fonction des parcours de chacun. Nous veillerons à ce que les parcours soient réellement adaptés aux cas individuels de ces stagiaires et que ces derniers ne soient pas soumis à des enseignements déjà suivis les années précédentes.

Il est à noter que les stagiaires disposant déjà d'un M2 ou ceux qui en sont dispensés ne sont pas tenus de valider le MEEF<sub>2</sub>, bien que l'avis du directeur de l'ESPE pour la titularisation s'appuie en partie sur les résultats aux évaluations. C'est bien là toute l'ambiguïté entretenue par l'ESPE entre évaluation et validation que nous n'avons cessé de dénoncer !

## LA TITULARISATION

La titularisation des stagiaires est soumise à trois avis : avis d'un membre du corps d'inspection après consultation du rapport du tuteur, avis du chef d'établissement, avis du directeur de l'ESPE. Après consultations des trois avis, le Recteur se prononce sur la titularisation des stagiaires. Ceux qui sont jugés aptes sont admis et titularisés par le jury qui se réunit début juillet. Les autres reçoivent une convocation afin de consulter leur dossier (dont au moins l'un des trois avis est défavorable) fin juin et pour l'entretien avec le jury. Le jury de titularisation, qui comporte entre 5 et 8 membres, se compose d'inspecteurs, de chefs d'établissement, d'enseignants chercheurs et de professeurs formateurs académiques.

Une bonne partie des candidats convoqués à cet entretien est titularisée, cependant certains stagiaires sont prolongés, renouvelés, parfois même licenciés. Le licenciement, extrêmement rare pendant longtemps l'est moins ces dernières années. C'est notamment le cas (et cela est particulièrement préoccupant) au terme de la première année de stage, c'est-à-dire avant d'avoir eu la possibilité de progresser réellement et de mettre en place les conseils prodigués par le tuteur ou le formateur suite au bulletin d'alerte émis durant l'année.

## LE RENOUVELLEMENT DE STAGE

En cas d'avis défavorable à la titularisation de la part du jury, même si le M2MEEF a été validé, les stagiaires seront en renouvellement de stage l'année suivante. Ils seront obligatoirement inspectés au cours de cette deuxième année de stage.

Ils devront participer en juillet à la phase d'affectation académique des stagiaires en formulant à nouveau leurs vœux pour un établissement de stage. Ils effectueront à nouveau un stage à mi-temps avec une formation en parallèle à l'ESPE. Si le M2 a été validé, ils devront s'inscrire en DESU. Il faut avoir à l'esprit que toutes les opérations de carrière (mutations inter, mutations intra) seront à renouveler, celles de la première année de stage s'annulant.

Nous revendiquons la possibilité, pour les stagiaires en renouvellement, de pouvoir changer d'académie de stage.

### Ont participé à la rédaction de ce numéro spécial :

Ramadan Aboudou, Marjorie Avena, Caroline Chev , Rose Di Salvo, Mathilde Freu, Catherine Fuchs, Pierre-Marie Ganozzi, Julien Marec, M lody Martin et Laurent Tramoni



## LA PROLONGATION DE STAGE

Si vous avez totalisé plus de 36 journées d'absence durant votre année de stage, vous serez placé en prolongation de stage à la rentrée scolaire suivante. Il y a deux cas de figure :

- Vous avez tout de même validé votre M2MEEF et le jury s'est prononcé en faveur de votre titularisation, vous serez affecté sur le poste obtenu à l'issue des mutations intra-académiques. Vous y serez stagiaire durant le nombre de jours manquants au-delà des 36 jours autorisés, puis vous y demeurerez en tant que titulaire du poste, en poursuivant votre avancement de carrière normalement. Cette situation est assez rare.
- Vous n'avez pas validé votre M2MEEF et/ou le jury a émis un avis défavorable à votre titularisation, vous serez placé en prolongation de stage dans les conditions du renouvellement. Vous aurez la possibilité d'être évalué par un jury de titularisation au mois de janvier. Si vous êtes titularisés à ce moment-là, vous terminerez votre année en tant que titulaire sur votre support de stage (avec un complément de service pour atteindre le plein temps si vous étiez stagiaire à mi-temps). Vous devrez impérativement participer à nouveau aux mutations inter et intra académiques.

## L'ÉVALUATION PERMANENTE

Cette année encore, les professeurs stagiaires de l'ESPE ont dû faire face à une charge de travail très importante et souvent perçue comme étant à la fois inégale d'une discipline à l'autre mais aussi fréquemment déconnectée des réalités du terrain : des contrôles continus obligatoires, des devoirs à préparer en plus des cours auxquels se sont ajoutés la rédaction d'un mémoire professionnel et la très lourde UE transversale. L'année est donc jalonnée d'évaluations à l'ESPE mais aussi sur le terrain (par exemple les TD délocalisés).

Le SNES-FSU s'est battu aux côtés des stagiaires pour tenter d'obtenir un allègement des modalités d'évaluation notamment pour que les trois contrôles en cours de formation soient commués en un seul. La direction de l'ESPE a entendu notre demande, cependant il y a encore des disparités selon les parcours et une surcharge de travail nuisible au bon déroulement de l'année de stage.

Le SNES-FSU restera très vigilant dès la rentrée et veillera à ce que les modalités d'évaluation, dans le cadre des nouvelles maquettes, continuent d'être allégées et mises en plus grande cohérence avec la pratique sur le terrain. Enfin, le SNES-FSU a demandé à la direction de l'ESPE que les stagiaires déjà détenteurs d'un Master 2 puissent se voir délivrer le diplôme du M2 MEEF à partir du moment où ce dernier est validé. Il ne faut pas oublier de le demander (un formulaire vous sera envoyé au cours du 1<sup>er</sup> semestre).

## RÉSEAU

### PRÉVENTION - AIDE - SUIVI

Les "réseaux PAS", pilotés par l'Éducation Nationale et MGEN, mènent des actions de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé au travail.

### ESPACES D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE (EAE)

Dans ce cadre, les personnels MEN et MESR qui en ressentent le besoin peuvent bénéficier de l'aide gratuite d'un psychologue. Les entretiens, limités à 3 par an, se déroulent dans les locaux de la MGEN ou par téléphone ; si nécessaire, la personne peut ensuite être orientée vers des ressources appropriées.

N° vert : 0805 500 005  
(5 jours / 7 de 9h à 20h)

mgen

## Complémentaire santé

Choisissez l'offre qui va avec votre vie

MGEN  
SANTÉ  
PRÉVOYANCE

**Gestionnaire de votre régime obligatoire de sécurité sociale, mutuelle créée et gérée par des enseignants, MGEN est référencée par votre employeur pour assurer votre complémentaire santé et votre prévoyance.** Vous pouvez choisir, selon votre situation, l'offre qui vous convient le mieux, toutes incluent des solutions de prévoyance, des packs de services et des prestations d'action sociale.

#### Des prestations et des services pour un accompagnement au quotidien

Une prestation offerte pour la naissance d'un enfant, un prêt à 0 % pour vous aider à vous installer dans votre nouveau logement, la caution ou l'assurance de votre prêt immobilier à des tarifs très avantageux et un contrat sans mauvaises surprises... MGEN vous accompagne tout au long de votre vie.

#### Des solutions de prévoyance contre les aléas de la vie

Complément de salaire en cas d'arrêt de travail prolongé (qui vous permettra de maintenir votre budget à l'équilibre - en cas de passage à demi-traitement suite à un arrêt maladie se prolongeant au-delà de 90 jours), prestations handicap ou perte d'autonomie ... MGEN inclut dans son offre, sans supplément de cotisation, des prestations de prévoyance vous permettant de faire face aux coups durs de la vie.

#### Des actions sociales et solidaires en cas d'imprévus

L'action sociale est inscrite dans l'ADN de l'offre MGEN et exprime concrètement la solidarité entre les mutualistes. En cas de coup dur lié ou non à votre santé, des aides ponctuelles peuvent vous être accordées : votre conseiller MGEN sera là pour en parler avec vous et vous aider dans vos démarches.

**Vous pouvez prendre un rendez-vous dès à présent au 04 27 84 23 25 ou vous rendre dans l'un de nos accueils** (adresses sur : <http://smarturl.it/sectionsmggen>)

www.antiagency - 0029 - Photo © Hervé Thoussaud. Document non contractuel.

**mgen**  
GROUPE **vyv**

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.  
**J'AI CHOISI MGEN**

**MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE**

Martin Fourcade et 4 millions de personnes ont choisi MGEN pour la confiance, la solidarité, l'accès aux soins de qualité et le haut niveau de prévoyance.

**mgen.fr** MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Fila, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité  
MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.



SNES AIX-MARSEILLE N°389 - JUILLET 2018

Publication du SNES Aix - Marseille

12 Place du Général De Gaulle - 13001 Marseille

Tél : 04 91 13 62 80 - Fax : 04 91 13 62 83 s3aix@snes.edu

Directeur de publication : L. Tramoni

Comité de rédaction : C. Chevê et C. Fuchs

Conception et design : ER<sup>2</sup>

Imprimeur : IGS - BP 44 - Zac de Rigoulet - 47552 BOE Cedex

Périodique inscrit CPPAP 1219 S 05 476 - Dépôt légal : 3 mars 2017

ISSN 0395-384X

Tiré à 1000 exemplaires - Prix : 2 euros



**UNE BANQUE  
CRÉÉE PAR  
DES COLLÈGUES,  
ÇA CHANGE TOUT.**



Crédit photos : plainpicture/Fancy Images/Mashot/OUO.

**MA BANQUE EST DIFFÉRENTE,  
CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.**

**Crédit Mutuel**  
Enseignant

**CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-AVIGNON-MARSEILLE**

1, BOULEVARD SAKAKINI - TÉL. : 0 820 02 56 49\* - COURRIEL : 07901@CREDITMUTUEL.FR

6, PLACE JEANNE D'ARC - 13100 AIX EN PROVENCE - TÉL. : 0 820 30 01 85\* - COURRIEL : 0790101@CREDITMUTUEL.FR

20, BOULEVARD SAINT-ROCH - 84000 AVIGNON - TÉL. : 0 820 22 69 90\* - COURRIEL : 0790102@CREDITMUTUEL.FR

\*0,119 e TTC/min.